



Editions espaces 34



Prix Kamari

Prix jeunesse de littérature dramatique

Appel à textes et règlement

L'association Postures, les Editions Espaces 34 et Le Centre Culturel de la Ricamarie lancent un appel à textes pour l'**édition 0** du **Prix Kamari**.

Le prix Kamari sera **décerné par les élèves d'écoles élémentaires (CM 1 / CM2) et de collèges (6^{ème})**, à la pièce qu'ils choisiront parmi les trois qui leur seront proposées.

Il aboutira à la **publication de la pièce lauréate aux éditions Espaces 34**.

Le Prix sera remis lors d'une soirée avec lecture publique du texte au Centre Culturel de la Ricamarie, en présence de l'auteur/e lauréat/e.

Déroulement

► **8 séances de 1 heure 30** dans les classes sont consacrées à la découverte des textes, à des tentatives de mise en voix d'extraits, et à la discussion. Ces séances sont animées par un intervenant, en collaboration avec l'enseignant. Entre chaque séance, l'enseignant accompagne et prolonge la lecture et l'analyse des textes.

► **Un comité de lecture a lieu dans chaque classe**. Les différents aspects des pièces sont détaillés, analysés, soumis à la controverse. La sélection se fait en comptant les arguments positifs pour chaque pièce défendue : **un argument = une voix**.

► **La délibération finale** animée par les intervenants réunit 3 élèves de chaque classe au Centre Culturel de La Ricamarie selon les mêmes principes de sélection (un argument = une voix), qui déterminent la pièce lauréate.

► **La remise du prix** aura lieu en juin 2019 au Centre culturel de La Ricamarie en présence de l'auteur/e lauréat/e et de tous les élèves.

Conditions

Chaque auteur.e pourra proposer au maximum une pièce par an.

Les pièces répondront aux critères suivants :

- être des œuvres originales de langue française écrites par des auteur.es résidant en Europe.
- ne pas avoir été publiées (sous quelle que forme que ce soit) et être libres de droits d'édition
- comprendre entre 30 000 et 45 000 signes espaces compris.

Modalités d'envoi et formalités à remplir

L'envoi des textes se fera par mail au format Word ou RTF à l'adresse : **contact@postures.fr**

Le texte devra nous parvenir avant **le 28 août 2018**. L'envoi d'un texte par son auteur vaut acceptation par celui-ci du présent règlement.

L'association Postures se chargera de traiter les envois et les réponses aux auteurs.

Le courrier devra comprendre :

- ▶ la mention : « prix Kamari »
- ▶ un fichier Word (.doc) ou RTF avec le texte (pas de PDF)
- ▶ les coordonnées de l'auteur

Un accusé de réception sera transmis.

Jury

En octobre 2018, un jury, composé des intervenants dans les classes, des enseignants participant à l'édition 2019 et des partenaires organisateurs, désignera **les trois pièces** qui lui semblent correspondre le mieux aux attentes des organisateurs. Soit un choix de textes riches et variés dans leur propos, dans leur forme dramaturgique, dans leur ouverture et dans leur langue.

Publication

L'opération ne sera définitivement terminée et le lauréat proclamé que quand le texte définitif, prêt à être publié, sera établi.

En l'occurrence, l'année 0 devrait permettre une proclamation en avril 2019 et une publication en juin 2019. A partir de l'année 1, l'appel à textes se fera en janvier avec proclamation début avril et publication la deuxième quinzaine de juin.

Le texte retenu fera l'objet d'une publication aux éditions Espaces 34 suivant un contrat dont le modèle peut être obtenu sur simple demande.

L'ouvrage sera acheté (au moins un livre par élève) par les établissements qui ont participé au prix. Certains exemplaires seront également diffusés auprès de personnes ou d'institutions susceptibles de les valoriser à la scène. L'autre partie des ouvrages sera diffusée via le circuit habituel des éditions Espaces 34.

Pour l'année 0, en cas d'insuffisance de textes (en nombre ou en qualité) le jury pourrait suggérer aux organisateurs de modifier les conditions de publication du texte.

Respect du règlement et cession de droits

En présentant leur texte, les participants acceptent explicitement les termes du présent règlement. Ils garantissent qu'ils ne sont pas tenus, de manière contractuelle, à un droit de suite ou de "premier refus" auprès d'un autre éditeur.

Ils s'engagent à ne pas initier d'autres processus de publication avant d'être informés par courrier qu'ils n'ont pas été retenus dans la présélection ou dans la sélection finale.

En particulier, les auteurs des trois textes retenus dans la sélection finale s'engagent à réserver l'exclusivité éditoriale à la présente opération et donc à céder d'office leurs droits de publication aux éditions Espaces 34 sur base du contrat susdit (considéré comme connu et accepté sans réserve à l'inscription) si leur pièce est choisie par les élèves.

Ils s'engagent également, sauf cas de force majeure, à participer aux rencontres organisées dans ce cadre, en particulier à la soirée de présentation du texte lauréat.